



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 juillet 2022  
Français  
Original : anglais

---

## Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés Soixante-douzième session

### Compte rendu analytique de la 739<sup>e</sup> séance

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 5 octobre 2021, à 15 heures

*Présidence* : M<sup>me</sup> Ahmed Hassan (Vice-Présidente)..... (Djibouti)

## Table des matières

Débat général (*suite*)

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du présent compte rendu et adressées, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, à la Section de la gestion des documents ([DMS-DCM@un.org](mailto:DMS-DCM@un.org)).

Les comptes rendus qui ont été rectifiés feront l'objet de nouveaux tirages pour raisons techniques à l'issue de la session.



*En l'absence de M<sup>me</sup> Farani Azevêdo (Brésil), M<sup>me</sup> Ahmed Hassan (Djibouti), Vice-Présidente, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

### **Débat général (suite)**

1. **M. Molina** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant par liaison vidéo, dit que le Venezuela est depuis longtemps un refuge pour les personnes qui fuient la guerre, la faim et les persécutions en Europe et au Moyen-Orient. Le pays a accueilli des milliers de Colombiens poussés à l'exil par soixante-dix ans de conflit. Il a également accueilli, de toute la région, des vagues de réfugiés qui, exposés au risque de torture, de mort et de disparition forcée – actes soutenus par les États-Unis d'Amérique dans le cadre de leur doctrine de sécurité nationale pendant des décennies jusque dans les années 1990 –, ont été contraints de fuir leur pays.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) devrait revoir son rôle car il assume des responsabilités qui ne relèvent pas de son mandat. Il faut rouvrir le débat sur la notion de réfugié – instrumentalisée par les milieux politiques et médiatiques – et sur la notion de migrant économique. Il importe de faire la distinction entre les réfugiés et les migrants économiques. Deux poids, deux mesures ont été appliqués. Le droit naturel des personnes de migrer ou de rechercher une protection internationale doit être reconnu pour ce qu'il est : un droit. Les questions migratoires ne doivent pas être traitées comme des questions économiques ni les migrants et demandeurs d'asile comme des marchandises. Ces questions devraient faire l'objet de discussions approfondies au Conseil économique et social, par exemple ; le Venezuela est prêt à collaborer avec d'autres sur ces questions.

3. **M. Stournaras** (Grèce), s'exprimant également au nom du Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel (Genève) dit que le HCR intervient dans des environnements marqués par des déséquilibres de pouvoir et des inégalités profondément ancrées qui sont propices à l'inconduite sexuelle. La position ferme de la direction et l'adoption de la stratégie 2020-2022 et du plan d'action du HCR visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel sont donc tout à fait louables. Toutes les informations dont ressortent des actes d'exploitation, de violence et de harcèlement sexuels doivent donner lieu à une enquête en bonne et due forme et à des mesures disciplinaires si elles sont confirmées. Des mécanismes efficaces sont nécessaires pour empêcher les coupables d'être réembauchés. Il est encourageant d'apprendre l'existence d'enquêtes sur des cas d'inconduite sexuelle ; le Groupe attend avec intérêt que le module d'apprentissage en ligne annoncé sur les procédures d'enquête soit définitivement mis au point et diffusé.

4. Il demeure essentiel de prévenir l'exploitation, les violences et le harcèlement sexuels et de continuer à changer la culture institutionnelle. Le réseau de 400 personnes référentes dans les bureaux de terrain peut jouer un rôle important dans le recensement et le soutien des victimes et des survivants. Le HCR devrait continuer à discuter de cette question avec le Comité exécutif, maintenir sa collaboration interorganismes et tenter de parvenir à une approche commune à toutes les entités des Nations Unies. Le personnel du HCR accomplit des tâches difficiles dans des circonstances difficiles. Le Groupe d'amis continuera à veiller à ce que le personnel, les partenaires et les personnes dont s'occupe le HCR soient traités avec dignité et travaillent à l'abri de toute forme d'inconduite sexuelle.

5. **M. Figueiroa** (Brésil), s'exprimant également au nom des pays membres et observateurs du Processus de Quito sur la mobilité humaine des ressortissants vénézuéliens dans la région, dit que les membres ont beaucoup progressé dans la mise en œuvre de programmes conjoints visant à préserver la dignité de plus de 5 millions de réfugiés vénézuéliens, malgré la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). L'accent a été mis sur l'accès des enfants et des jeunes à l'éducation, à la santé, à l'information et au soutien psychosocial. De nouveaux mécanismes visant à faciliter le regroupement familial ont été mis en place, les systèmes d'asile ont été renforcés et les services destinés aux réfugiés et aux migrants ont été améliorés.

6. Compte tenu des multiples dimensions que revêt la crise au Venezuela, il faut redoubler d'efforts pour renforcer les capacités de lutte contre la traite des personnes, notamment par la mise en place d'un mécanisme de coordination régionale destiné à prévenir cette traite et fournir une assistance aux victimes. Dans la limite de leurs capacités, les pays ont tenu compte des réfugiés vénézuéliens dans leurs plans de lutte contre la pandémie, ont lancé des programmes de régularisation à grande échelle, ont créé des opportunités d'emploi et ont assuré l'accès aux soins et à l'éducation.

7. L'aide internationale est plus que jamais indispensable pour financer les opérations humanitaires et alléger la charge qui pèse sur les systèmes nationaux de santé, d'éducation et de sécurité sociale. Les plateformes régionales existantes pourraient être exploitées pour faciliter l'inclusion des réfugiés et des migrants dans les programmes de relance après la pandémie.

8. Les engagements pris à la Conférence internationale des donateurs en solidarité avec les réfugiés et les migrants vénézuéliens, organisée conjointement par le Gouvernement canadien, le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), sont très appréciés. Dans le contexte actuel, marqué par une multiplication des crises, la région s'engage à continuer d'offrir aux Vénézuéliens déplacés une aide humanitaire fondée sur le respect, l'humanité et la dignité dans le cadre du Plan d'action du Brésil et avec le soutien de la communauté internationale.

9. **M. Constant Rosales** (République bolivarienne du Venezuela), s'exprimant également au nom du groupe de pays ayant une position commune (Biélarus, Cuba, Fédération de Russie, Nicaragua, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, Syrie, Yémen et Zimbabwe), dit que l'humanité, la neutralité, l'impartialité et l'indépendance sont des éléments essentiels du mandat du HCR. Il rappelle en détail le mandat et le Statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et dit que le groupe de pays juge important que le HCR continue d'aider les pays à élaborer des solutions durables tout en répondant aux besoins des personnes dont il s'occupe. Par ailleurs, le groupe de pays condamne l'instrumentalisation politique de la protection internationale, des réfugiés et des migrations et rejette le discours de sécurisation tenu par certains pays sur la question de la mobilité humaine pour des raisons de politique intérieure. Le respect du droit inaliénable des États de choisir leur système politique, économique, social et culturel est la base de la coexistence pacifique.

10. Les mesures coercitives unilatérales illégales imposées aux pays en développement font partie des causes structurelles de la mobilité humaine. Le rapatriement librement consenti reste la solution privilégiée dans la plupart des situations; promouvoir les conditions d'un retour sûr, volontaire et digne des réfugiés, en toute connaissance de cause, doit être une priorité. Les mesures visant à atténuer les souffrances des réfugiés dans le cadre des déplacements de grande ampleur ou des situations prolongées doivent être complétées par des mesures visant à remédier aux causes structurelles de la mobilité humaine et à promouvoir des solutions durables.

11. Les États membres doivent se mobiliser pour la coopération en matière de sécurité, la diplomatie, le développement ainsi que la promotion et la protection des droits de l'homme et s'abstenir de toute action discriminatoire envers les réfugiés. La communauté internationale devrait prendre des mesures efficaces pour mettre fin aux mesures coercitives unilatérales et favoriser ainsi une action efficace contre la pandémie de COVID-19.

12. **M<sup>me</sup> Martínez Liévano** (Mexique), s'exprimant aussi au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, dit que l'accès inclusif et équitable aux vaccins et la relance socioéconomique après la pandémie de COVID-19 continuent de poser d'énormes problèmes. L'année 2021 a été marquée par des catastrophes naturelles dévastatrices qui ont remis en évidence la gravité de la crise climatique. Dans ce contexte déjà complexe, l'Amérique latine et les Caraïbes ont connu une forte augmentation de la mobilité humaine associée à une forte augmentation du nombre de personnes ayant besoin d'une protection internationale, ce qui a mis à rude épreuve les capacités des pays. Seuls le dialogue, le partage des responsabilités et une coopération internationale soutenue permettront de régler les problèmes.

13. On ne saurait user de la pandémie comme prétexte pour ne pas respecter l'engagement de fournir aux réfugiés une protection fondée sur les droits. Au contraire, la pandémie a favorisé la numérisation des procédures d'asile et a accéléré ainsi le traitement des demandes. Il importe d'adopter des mesures plus innovantes pour renforcer la protection internationale et de mettre l'accent sur les enfants demandeurs d'asile et les autres groupes vulnérables ; le plan d'action du Brésil constitue un document d'orientation utile à cet égard. Les pays de la région mettent en œuvre des programmes qui permettent aux réfugiés d'avoir accès à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé, y compris la vaccination, ce qui favorise l'intégration socioéconomique des intéressés. Les États doivent prévenir et combattre la discrimination, le racisme et la xénophobie afin que les réfugiés et les demandeurs d'asile puissent exercer l'ensemble des droits de l'homme.

14. La situation actuelle a mis les institutions et les communautés d'accueil à rude épreuve. Si le pacte mondial sur les réfugiés peut jouer un rôle dans la création d'alliances mondiales plus efficaces, les mécanismes de coopération régionale se révèlent également très utiles pour favoriser l'action conjointe et le partage des responsabilités. Le développement durable est essentiel si l'on veut s'attaquer aux causes structurelles des déplacements forcés et parvenir à des solutions pérennes. Après la pandémie, l'inclusion et la résilience seront fondamentales.

15. **M. Cherif** (Tchad) dit que le Tchad accueille plus d'un million de réfugiés, de demandeurs d'asile, de personnes déplacées à l'intérieur du pays et de rapatriés. C'est un lourd fardeau, et la pandémie de COVID-19 ne fait qu'aggraver les choses, mais le pays reste déterminé à fournir une protection internationale à ceux qui en ont besoin. Malgré le manque cruel de ressources, le Tchad a fait preuve d'une grande résilience tout au long de 2021 et a gardé ses frontières ouvertes à des milliers de réfugiés. La nouvelle loi sur l'asile adoptée en 2020 a aidé le Tchad à respecter ses engagements.

16. Dans la recherche de solutions durables, la promotion du rapatriement volontaire dans la sécurité et la dignité doit se poursuivre. Afin de lutter contre l'apatridie, le Tchad a mis sur pied une vaste campagne visant à fournir des certificats de naissance, des papiers d'identité et des documents de voyage aux réfugiés et aux personnes déplacées dans le pays. Le Tchad a besoin d'un soutien international plus important pour qu'il puisse continuer de soulager la détresse des réfugiés et réduire la charge pesant sur les communautés d'accueil.

17. **M. Macdougall** (Canada) dit qu'il est crucial que la communauté internationale prête attention aux besoins humanitaires en Afghanistan et collabore davantage avec les pays hôtes voisins. Le Canada s'est engagé à faire sa part, notamment en réinstallant des réfugiés afghans. Dans le même temps, il ne faut pas oublier les réfugiés qui, ailleurs, attendent des solutions humanitaires et politiques. Un leadership politique fort et un dialogue sont nécessaires pour déterminer et traiter les causes profondes des crises humanitaires et trouver des solutions durables, fondées sur les droits. Les États membres doivent redoubler d'efforts pour exploiter le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix.

18. Compte tenu des effets disproportionnés que la pandémie de COVID-19 a sur les réfugiés, l'inclusion de toutes les personnes relevant du mandat du HCR dans les campagnes de vaccination des pays d'accueil doit être une priorité. La pandémie a montré qu'il fallait trouver des solutions mondiales aux problèmes mondiaux et qu'un meilleur partage des responsabilités était primordial. Le Canada est prêt à soutenir le HCR et d'autres organismes par divers moyens.

19. La décision de la Colombie d'accorder un statut de protection temporaire de dix ans aux réfugiés vénézuéliens est louable. Le Canada soutient la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés en Amérique centrale en participant au Cadre régional global de protection et de solutions (MIRPS). Dans le cadre de la recherche de solutions durables, un accent particulier doit être mis sur les femmes et les enfants, ainsi que sur les victimes de discrimination fondée sur le sexe ou l'identité de genre. Afin de ne pas être laissés encore plus de côté, les enfants et les jeunes les plus marginalisés partout dans le monde ont besoin d'un soutien supplémentaire. Le Canada promeut par conséquent l'éducation des enfants réfugiés et déplacés à l'intérieur de leur propre pays et plaide en faveur de solutions équitables qui tiennent compte des questions de genre dans un contexte mondial où les ressources sont limitées.

20. Il est essentiel que les réfugiés participent vraiment aux travaux du système international de protection qui les concerne. Le Canada collabore avec des organisations dirigées par des réfugiés et finance huit chaires de recherche sur les déplacements forcés dans les pays du Sud afin de mieux faire entendre les voix des réfugiés et de générer une base de connaissances locale pour des solutions locales. L'intervenant fait observer que la délégation canadienne compte un conseiller pour les réfugiés.

21. **M. Barry** (Burkina Faso) dit que les attaques terroristes et les problèmes de sécurité récurrents au Burkina Faso ont entraîné une forte augmentation du nombre de personnes déplacées dans le pays, estimé à plus de 1,4 million. Le plan national d'urgence élargi pour le Sahel (2019-2021) vise à améliorer la sécurité et la sûreté juridique des réfugiés et des personnes déplacées et à faciliter l'accès aux services sociaux. L'insécurité demeure problématique, en particulier dans les régions du Centre-Nord et du Sahel ; le soutien de la communauté internationale est grandement apprécié et absolument nécessaire.

22. Plus que jamais, il importe de s'attaquer aux causes profondes des flux migratoires et des déplacements forcés pour endiguer ces phénomènes. La situation géographique du Burkina Faso en fait un pays de transit et de destination des personnes déplacées. Une législation et un plan d'action ont été élaborés pour faire face au risque accru d'apatridie.

23. Le Burkina Faso remercie le Haut-Commissaire de plaider inlassablement pour l'octroi de ressources supplémentaires aux pays du Sahel. L'une des principales causes des fléaux qui frappent l'humanité est la pauvreté, qui ne peut être combattue que par le développement. M. Barry engage les partenaires de développement à soutenir son pays en contribuant à financer la mise en œuvre du plan national de développement économique et social (2021-2025).

24. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) loue la solidarité et l'hospitalité dont le Tchad fait preuve sans relâche, malgré les difficultés que le pays connaît. Il prend bien acte de la demande de ressources supplémentaires formulée par ce pays et fera part aux donateurs du besoin urgent de ressources du Tchad et de nombreux autres pays africains. Le Tchad pourrait vouloir participer à l'initiative pour des solutions que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et le HCR ont lancée à l'intention des 7 millions de personnes déplacées du Soudan et du Soudan du Sud ; cette initiative, si elle réglait la question des réfugiés dans ces deux pays, serait également bénéfique pour les pays limitrophes.

25. M. Grandi est parfaitement conscient de l'énorme défi que représentent les déplacements internes au Burkina Faso ; il s'agit-là d'une priorité absolue pour le HCR. L'aide humanitaire et l'aide au développement sont tout aussi nécessaires que la sécurité, mais la balance ne doit pas pencher du côté des mesures de sécurité. La pauvreté est à l'origine de la violence, qui ne peut être endiguée que par la lutte contre la pauvreté.

26. Le HCR remercie le Canada de son soutien continu, prévisible et considérable. En effet, le soutien que ce pays offre à un large éventail de causes importantes est un exemple à suivre.

27. La République bolivarienne du Venezuela a une longue tradition d'accueil des réfugiés. Pourtant, la région fait face à différents types de difficultés et des pays tiers accueillent des réfugiés vénézuéliens. La meilleure solution est sans doute le retour des réfugiés une fois les conditions remplies, mais ceux-ci ont pour l'heure besoin d'une protection internationale. Le rôle du HCR dans ce contexte est clair et ses actions sont motivées par la volonté d'alléger les difficultés des Vénézuéliens vulnérables. Le HCR remercie les membres du Processus de Quito de leur solidarité et des efforts dont ils font preuve, notamment pour régulariser la situation des personnes.

28. Le HCR apprécie grandement le soutien que le Groupe d'amis pour l'élimination du harcèlement sexuel (Genève) apporte à sa campagne contre l'inconduite sexuelle.

29. En ce qui concerne les observations faites par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela (également au nom du groupe de pays ayant une position commune), M. Grandi indique que le HCR n'a pas de point de vue politique sur les sanctions et ne politise pas son travail. Les États membres doivent aider l'organisation à préserver sa neutralité.

30. **M. Bonnafont** (France) dit que, malheureusement, le mandat du HCR conserve toute son actualité. L'organisation a une fois de plus prouvé sa capacité de mener une action humanitaire dans des conditions très complexes. La crise en cours rappelle la responsabilité morale qui incombe à la communauté internationale de protéger les réfugiés, en particulier les femmes et les enfants.

31. Tous les États n'ont pas la même capacité de faire face aux problèmes que posent les déplacements, les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la pandémie de COVID-19. Il est donc crucial de s'attaquer aux inégalités socioéconomiques, de soutenir les pays qui accueillent des réfugiés et d'inclure les réfugiés dans les stratégies nationales de lutte contre la pandémie.

32. La France a une longue tradition de solidarité avec les pays en crise, de soutien aux opérations humanitaires et d'accueil des réfugiés. Elle est favorable aux solutions durables et honore ses engagements en matière de réinstallation, de régularisation et de rapatriement. En outre, elle apporte un soutien politique à la mise en œuvre du droit international humanitaire. Durant sa prochaine présidence du Conseil de l'Europe, la France s'attachera à renforcer la coopération européenne avec le HCR, notamment dans le cadre du Forum humanitaire européen, qui se tiendra en janvier 2022.

33. **M<sup>me</sup> Eilon Shahar** (Israël) dit que les problèmes actuels nécessitent des solutions créatives et l'utilisation de nouvelles technologies et de l'innovation. La pandémie de COVID-19 a aggravé la situation pour les personnes déplacées, qui hésitent souvent à se faire soigner par peur ou par manque d'information. Israël propose un dépistage et un traitement gratuits, quel que soit le statut migratoire de la personne, avec l'assurance d'un sauf-conduit.

34. La délégation israélienne souhaiterait obtenir des informations supplémentaires sur la mise en œuvre par le HCR de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Les États membres devraient être tenus au courant des programmes et des mesures prises au sein de l'organisation. Il serait également utile de savoir si les personnes handicapées et les organisations qui les représentent participent à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes et mesures.

35. **M<sup>me</sup> Eilon Shahar** félicite le HCR de son engagement ferme à éliminer l'inconduite sexuelle. Israël salue la politique de l'organisation consistant à adopter une approche centrée sur la victime dans la lutte contre l'inconduite sexuelle, approche qui devrait être partagée avec d'autres entités des Nations Unies.

36. Israël se félicite que le HCR porte une attention particulière aux difficultés des personnes LGBTQ+ qui ont besoin d'une protection internationale, aux besoins des personnes déplacées en matière de santé mentale et de soutien psychosocial et aux effets de la pandémie de COVID-19 à cet égard. Des informations supplémentaires sur la mise en œuvre du guide actualisé du HCR (Note d'orientation « Travailler avec les personnes âgées en situations de déplacement forcé ») et ses résultats seraient les bienvenues.

37. Compte tenu du rôle crucial que joue le HCR, les États membres doivent s'abstenir de politiser son travail. Ils devraient soutenir les activités du HCR et ne pas l'empêcher de remplir son mandat pour des raisons politiques.

38. **M. Alghunaim** (Observateur du Koweït), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que le prolongement de la crise humanitaire et le non-respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme menacent la paix et la sécurité internationales. La lenteur de la réaction de la communauté internationale a été lourde de conséquences et exacerbé les crises humanitaires. Il faut mener une action commune plus énergique pour améliorer la situation des personnes déplacées et des réfugiés dans les pays d'accueil et la communauté internationale doit continuer à remédier aux effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Il incombe à tous les États membres de soutenir l'action du HCR. Environ 20 millions de réfugiés relèvent du mandat du HCR dans le monde, auxquels s'ajoutent 7 millions de réfugiés palestiniens qui relèvent du mandat de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Il faut renforcer la coordination entre les organismes et organisations internationales et régionales pour améliorer la situation des populations concernées. La diplomatie, le dialogue et la médiation sont les seuls moyens de passer de l'aide d'urgence

au développement durable. Le Koweït reste déterminé à soutenir l'action du HCR et d'autres organismes humanitaires, qui est axée sur les résultats, impartiale et transparente. Le pays est un généreux donateur auprès des organisations internationales et a grandement contribué aux mesures internationales de lutte contre la pandémie de COVID-19.

39. **M. Soualem** (Algérie) dit que le nombre de personnes déplacées augmente de façon exponentielle, alors que la pandémie de COVID-19 continue d'accroître la vulnérabilité de ces personnes et de poser des obstacles supplémentaires au rapatriement volontaire. Des solutions mondiales, durables et inclusives sont nécessaires pour créer les conditions permettant le retour des personnes déplacées en toute sécurité et dans la dignité. L'Algérie continue d'œuvrer à la consolidation de la paix et de la sécurité, notamment dans la région du Sahel et du Sahara, et de partager son expérience en matière de réconciliation nationale. Dans cet ordre d'idées et dans le cadre de son engagement pour la restauration et le maintien de la stabilité dans la région, l'Algérie a accueilli une réunion des ministres des pays voisins de la Libye en août 2021 et dirige le Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger.

40. Au cours des quarante-six dernières années, l'Algérie a accueilli, dans des camps près de Tindouf, des réfugiés du territoire non autonome du Sahara occidental. Ces réfugiés, qui étaient les premiers à relever du mandat du HCR, sont aussi parmi les moins visibles. Comme ils dépendent essentiellement de l'aide humanitaire, l'Algérie n'a pas ménagé ses efforts pour leur garantir protection et assistance, même pendant la pandémie de COVID-19. M. Soualem est préoccupé par le retard important pris dans la reconnaissance par le HCR du nombre réel de réfugiés, qui dépasse largement le chiffre officiel de 90 000. Les auteurs d'une étude interinstitutions réalisée en 2018 ont estimé le nombre total de réfugiés à 173 600, mais il est probable que ce nombre soit encore plus élevé en raison du déplacement vers les camps de familles de réfugiés sahraouis provenant des territoires libérés depuis la rupture, en novembre 2020, du cessez-le-feu entre le Royaume du Maroc et le Frente Popular para la Liberación de Saguía el-Hamra y de Río de Oro (Front POLISARIO). Force est de constater que les besoins des réfugiés sahraouis ne peuvent être satisfaits uniquement par la protection et l'assistance ; il faut s'attaquer à la cause profonde de leur exil forcé, à savoir l'occupation illégale de leur territoire. La communauté internationale doit donc œuvrer à une solution durable pour permettre le retour volontaire des réfugiés, grâce au plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental et l'organisation d'un référendum d'autodétermination libre et équitable qui garantira le droit inaliénable du peuple sahraoui – réfugiés compris – à décider de son avenir.

41. Convaincue que le droit international doit primer toute entreprise colonialiste, l'Algérie soutient les efforts du Secrétaire général de l'ONU visant à relancer les négociations et est favorable à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine d'appeler à des discussions directes entre le Royaume du Maroc et la République arabe sahraouie démocratique afin de trouver un règlement définitif en vue de la décolonisation.

42. **M. Ambrazevich** (Biélorus) dit que le nombre de personnes déplacées de force a considérablement augmenté au cours des dix dernières années, principalement en raison des guerres et des conflits. Puisque le problème ne saurait être traité sans qu'il ne soit remédié à ses causes profondes, le Biélorus avance l'idée de mettre en place un dialogue mondial sur la sécurité dans le cadre duquel les États, y compris les grandes puissances, pourraient s'entendre sur des principes à appliquer aux relations internationales.

43. La fermeture du bureau du HCR au Biélorus n'a pas mis fin à la coopération. M. Ambrazevich dit que son pays espère pouvoir compter sur le soutien du HCR afin qu'il puisse adhérer aux deux conventions sur l'apatridie et venir en aide aux migrants à la frontière avec l'Union européenne. On a récemment constaté une augmentation des déplacements vers la Lettonie, la Lituanie et la Pologne de demandeurs d'asile en provenance d'Asie qui transitent par le Biélorus. Les actions des trois pays en question sont alarmantes car, au lieu d'agir conformément à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ils ont violé les droits des réfugiés en les forçant à retourner au Biélorus et ont prétendu de manière insensée que le Biélorus était en train de mettre en scène une guerre. M. Ambrazevich prie instamment les gouvernements de ces pays de s'abstenir de fausses déclarations et de se conformer à leurs obligations découlant de la Convention de 1951.

44. **M. Majawar** (Yémen) dit que la guerre imposée par les milices houthistes au peuple yéménite a entraîné une grave crise humanitaire. Dans les circonstances actuelles, 24 millions de personnes ont un besoin urgent de nourriture, d'eau et de médicaments et 4 millions de personnes ont été déplacées. De nombreux Yéménites réfugiés à l'étranger n'ont pas le statut de réfugié. Depuis février 2021, les milices houthistes mènent des attaques dans la province de Mareb et pillent l'aide destinée aux personnes déplacées.

45. En mars 2020, le Gouvernement yéménite a annoncé un plan pour faire face à la pandémie, avec notamment la création d'unités de terrain. Il travaille avec les États donateurs dans le cadre du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 afin d'obtenir et de distribuer des doses.

46. Malgré les difficultés qu'il connaît, le Yémen respecte tous les instruments internationaux relatifs aux réfugiés. Il a accordé le statut de réfugié à des personnes venant de Somalie et d'autres États de la région et leur a fourni une protection et des services dans le respect du principe du partage des charges. Néanmoins, le traitement des réfugiés yéménites à l'étranger par les représentants du HCR n'a pas été à la hauteur : les intéressés ont reçu des documents non valables et une aide pécuniaire bien inférieure à celle reçue par les réfugiés d'autres nationalités. Exprimant sa reconnaissance pour l'assistance et le soutien apportés par des États amis, M. Majawar appelle la communauté internationale à respecter ses engagements, à contribuer au partage des charges, à œuvrer en faveur de solutions durables, à allouer des ressources humanitaires et financières supplémentaires et à traiter sur un pied d'égalité les réfugiés yéménites.

47. **M<sup>me</sup> Jardfelt** (Suède) dit que le Gouvernement suédois s'acquitte de ses responsabilités envers les demandeurs d'asile et respecte son quota de réinstallation de 5 000 demandeurs d'asile par an. La Suède est fière d'être l'un des principaux donateurs de fonds flexibles sans attribution particulière, fonds qui permettent au HCR de faire face à des situations imprévisibles et d'utiliser les ressources efficacement. Le Gouvernement suédois engage vivement les autres donateurs à augmenter leurs contributions sous forme de financements flexibles. Sachant que leur exposition à la COVID-19 rend les réfugiés et les personnes déplacées de force encore plus vulnérables, la Suède soutient une action multilatérale énergique face à la pandémie dans le cadre du Mécanisme COVAX, dont elle est le plus grand contributeur par habitant.

48. Les situations en Afghanistan, en Éthiopie, en Syrie, au Soudan et dans la région du Sahel montrent bien les liens entre les changements climatiques et les conflits, qui sont à l'origine de déplacements de population. La Suède salue le renforcement de l'action climatique du HCR, notamment par l'adoption d'un nouveau cadre stratégique, et soutient son défi de l'énergie propre. Le pacte mondial sur les réfugiés relève de la responsabilité collective et la réunion des fonctionnaires de haut niveau qui se tiendra en décembre 2021 permettra de progresser encore sur la voie des objectifs du pacte. La publication du rapport du Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes du Secrétaire général est bienvenue car les situations prolongées de déplacement appellent une réponse concertée à l'échelle du système et une coopération étroite entre organismes des Nations Unies.

49. Il faut rendre hommage au HCR et à son personnel qui ont décidé de continuer à fournir une protection et une aide humanitaire à la population afghane touchée par le conflit dans des circonstances très imprévisibles et difficiles. La Suède est profondément préoccupée par la situation au Yémen ; à l'occasion d'une manifestation coorganisée par la Suède, la Suisse et l'Union européenne, une contribution supplémentaire de 3 millions de dollars a été versée au HCR au Yémen. Le conflit au Tigré demeure une source de grave préoccupation et le Gouvernement suédois a été choqué par l'expulsion récente de plusieurs hauts fonctionnaires des Nations Unies chargés de l'action humanitaire. Il est impératif de garantir un accès sûr, rapide et sans entrave aux acteurs humanitaires.

50. **M. Al-Mansouri** (Observateur du Qatar), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que la pandémie de COVID-19 a eu des conséquences terribles sur la santé et l'économie en général et sur la situation sociale des réfugiés et des migrants en particulier. Il est vital de lever l'ensemble des obstacles à la distribution des vaccins pour tous.



51. Tous les États ont pour responsabilité de s'attaquer aux causes profondes des déplacements forcés. Il faut renforcer les partenariats stratégiques afin de garantir le partage des responsabilités et des coûts et d'aider les organisations humanitaires à atténuer les souffrances des réfugiés dans le monde entier. Le Qatar apporte aux jeunes réfugiés une aide humanitaire, notamment des soins de santé, et s'efforce de leur assurer un accès à l'éducation et à des opportunités d'emploi. Il verse une importante contribution aux opérations du HCR et tâche de servir de médiateur dans les conflits afin de trouver des solutions durables. Il importe de veiller à ce que l'aide, y compris les vaccins, parvienne à la population afghane. Une assistance doit être portée aux milliers de personnes qui ont fui le pays et la Qatar Foundation verse à cet effet de précieuses contributions. Il importe de renforcer le pacte mondial sur les réfugiés, de faire plus pour lutter contre la COVID-19 et de s'abstenir de faire de la politique avec l'aide humanitaire et le soutien au développement.

52. **M. Mahmoud** (Soudan), s'exprimant dans un message vidéo préenregistré, dit que le gouvernement de transition s'efforce d'instaurer la paix et la stabilité pour mettre fin aux conflits dans le pays, conformément aux objectifs de la révolution de décembre et de l'Accord de paix de Djouba signé en 2020. Les conflits ont entraîné le déplacement de plus de 2 millions de personnes au Darfour et dans d'autres régions. Le Soudan a également accueilli un grand nombre de réfugiés, principalement originaires du Soudan du Sud, mais aussi d'autres pays de la région, notamment l'Éthiopie, la République centrafricaine, la Syrie et le Tchad. Malgré les difficultés économiques que connaît le pays et la pandémie de COVID-19, le Soudan reçoit un afflux constant de réfugiés. Le Gouvernement est reconnaissant du soutien apporté aux réfugiés sur son territoire par les organismes des Nations Unies et les donateurs. Il importe que ce soutien se poursuive et que les responsabilités et les coûts liés aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur du pays soient partagés équitablement entre les États. Malheureusement, une partie importante des fonds promis par la communauté internationale pour aider les réfugiés n'a pas été reçue. M. Mahmoud espère que l'initiative envisagée par le HCR pour trouver des solutions durables en faveur des réfugiés et des personnes déplacées sera discutée prochainement à l'occasion d'une table ronde.

53. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que l'initiative de solutions mentionnée par le représentant du Soudan sera poursuivie : en novembre 2021, une discussion ministérielle aura lieu sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et un soutien politique sera recherché au sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba début 2022. Le HCR a renforcé sa présence dans la région du Darfour et, en coopération avec le Gouvernement soudanais, a pris l'initiative en ce qui concerne les questions de protection dans le pays.

54. Le Koweït étant un fervent défenseur des opérations du HCR en ce qui concerne les réfugiés syriens, M. Grandi espère que le pays continuera à fournir un soutien financier généreux. Il remercie aussi le Qatar de son soutien considérable, non seulement de la part de l'État mais aussi de la part du secteur philanthropique. C'est de plus le seul pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à verser une contribution au budget de base du HCR. M. Grandi remercie particulièrement le Gouvernement qatarien du rôle qu'il a joué en Afghanistan en apportant une aide humanitaire, en évacuant des personnes à risque et en dialoguant avec les Taliban sur de nombreux points signalés par le HCR ; il le remercie aussi d'avoir facilité sa visite en Afghanistan.

55. Bien que la situation humanitaire au Yémen reste désastreuse, le HCR est présent dans le pays pour aider non seulement les personnes déplacées mais aussi les réfugiés venant de Somalie et d'autres pays. En ce qui concerne la déclaration du représentant du Yémen sur le traitement des réfugiés yéménites, il se pourrait que des États hôtes, plutôt que le HCR, aient traité les réfugiés yéménites différemment des autres groupes de réfugiés ; pourtant le HCR veille et continuera de veiller à prévenir de telles disparités.

56. La contribution précieuse de l'Algérie au règlement des crises en Libye et au Sahel permet d'apaiser les tensions qui compliquent l'action humanitaire. La volonté de l'Algérie de respecter ses obligations en matière d'asile est la bienvenue, que ce soit en faveur des réfugiés du Sahara occidental ou d'autres.

57. En ce qui concerne l'Europe, M. Grandi remercie la France de son engagement en faveur de l'aide humanitaire en Afghanistan, qui doit être fournie rapidement et sans condition ; une collaboration avec les Taliban sur l'avenir du pays est indispensable. De plus, M. Grandi est reconnaissant au Gouvernement français de l'attention particulière qu'il porte aux déplacements liés aux changements climatiques, dont le HCR continuera à discuter avec l'OIM et d'autres organismes.

58. M. Grandi remercie la Suède qui, en tant que premier donateur mondial de fonds sans attribution particulière au HCR, est un exemple à suivre pour les autres États.

59. M. Grandi espère que le Gouvernement biélorussien continuera d'accorder au HCR l'accès à la frontière du pays afin qu'il puisse contribuer à la gestion des déplacements de demandeurs d'asile et de réfugiés évoqués par le représentant dans sa déclaration. Il a conscience de l'augmentation des tensions à cette frontière, mais il importe de ne pas instrumentaliser les personnes pour des motifs politiques.

60. **M<sup>me</sup> Stasch** (Allemagne) dit que l'accès des nouveaux membres d'une communauté aux systèmes de santé et à la vie publique et sociale est le fondement du système mondial de protection. En outre, les États doivent s'acquitter de leurs obligations internationales, respecter les droits humains des personnes déplacées, des migrants et des réfugiés et s'abstenir d'instrumentaliser les migrants et les réfugiés à des fins politiques.

61. L'Allemagne soutient fortement l'ONU et son personnel en Éthiopie. Elle appelle le Gouvernement éthiopien à revenir sur sa décision d'expulser des hauts fonctionnaires de l'Organisation.

62. Le seul moyen de mettre fin aux crises comme celle de l'Afghanistan est de prévenir et résoudre les conflits violents, de garantir la paix à long terme et de mettre fin aux persécutions ; ce n'est pas en fournissant une aide humanitaire que l'on peut éliminer les causes profondes des déplacements. Il faudrait trouver des moyens d'anticiper les besoins, de protéger les travailleurs humanitaires et de recourir à des financements innovants et au financement du secteur privé afin d'améliorer la fourniture et la distribution de l'aide humanitaire.

63. La volonté du HCR de lutter contre toutes les formes d'exploitation, de violence et de harcèlement, en particulier sa nouvelle approche centrée sur les victimes, est louable. Cependant, quand de tels faits impliquent des membres du personnel des Nations Unies (comme cela a été le cas récemment en République démocratique du Congo), ils causent d'énormes dommages à la réputation et au travail de l'Organisation, sans parler des préjudices incommensurables subis par les personnes prises pour cibles et les victimes.

64. L'Allemagne a montré l'importance qu'elle attachait au partage des charges et des responsabilités en accueillant l'un des plus grands nombres de réfugiés, de demandeurs d'asile et d'autres personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire dans le monde et en étant l'un des plus grands contributeurs financiers du HCR. Les autres États membres et acteurs devraient se demander s'ils ont les moyens d'accroître leurs capacités et leurs ressources destinées à l'effort commun de la communauté internationale en vue de répondre aux besoins des réfugiés et des autres personnes qui relèvent du mandat du HCR. En tant que coorganisatrice du Forum mondial sur les réfugiés, l'Allemagne continue à se consacrer au suivi du Forum et à son héritage. Le Gouvernement allemand engage les autres États à devenir coorganisateurs et à accroître leur participation aux préparatifs du prochain Forum.

65. **M. Macieira** (Portugal), rendant hommage à la contribution des réfugiés au sport et à la société portugaise, dit que le Portugal continuera à assumer sa part de responsabilité dans les programmes de réinstallation et à participer aux opérations de sauvetage en Méditerranée. Depuis 2015, le Gouvernement portugais travaille en étroite collaboration avec le HCR à l'effort collectif visant à élaborer des procédures juridiques et complémentaires pour les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. Les opérations de réinstallation et d'intégration ont été menées en partenariat avec le secteur public, des entreprises privées et la société civile à tous les niveaux.

66. La sauvegarde du droit de demander l'asile et du principe de non-refoulement est plus importante que jamais. Le Gouvernement portugais condamne toute tentative d'instrumentalisation des migrants et des réfugiés.

67. Le Portugal accorde une attention particulière à l'éducation dans les situations d'urgence. L'enseignement supérieur joue un rôle crucial dans le relèvement rapide et la reconstruction durable des pays touchés par des conflits. Le Gouvernement portugais soutient, entre autres initiatives, la Plateforme mondiale pour l'enseignement supérieur dans les situations d'urgence et son mécanisme de réaction rapide, qui a permis à de jeunes étudiants réfugiés et déplacés d'obtenir des bourses et de poursuivre ainsi leurs études. Une initiative destinée aux étudiantes afghanes est en cours d'élaboration dans le cadre de la Plateforme.

68. **M. Stournaras** (Grèce) dit que son pays apprécie la présence de longue date du HCR en Grèce. Le Gouvernement grec gère avec succès le volet hébergement du Programme d'appui d'urgence à l'intégration et au logement et est en passe d'assumer la responsabilité de son volet financier. Le HCR coopère avec les municipalités et les autorités locales pour assurer l'inclusion sociale et l'intégration des réfugiés et des migrants au niveau local. Dans le cadre du mécanisme de réinstallation volontaire, plus de 4 000 demandeurs et bénéficiaires de la protection internationale ont été transférés vers 14 autres États européens, dont environ 1 000 mineurs non accompagnés. Le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés est chargé de l'hébergement et de la réinstallation des mineurs non accompagnés résidant en Grèce, de leur intégration sociale et de leur protection au niveau institutionnel ; il dispose également d'un mécanisme d'intervention d'urgence pour les mineurs non accompagnés qui ont besoin d'une prise en charge immédiate. Il a été mis fin à la pratique de la détention dite protectrice des mineurs non accompagnés dans les commissariats de police en décembre 2020.

69. En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, les personnes qui relèvent du mandat du HCR ont bénéficié des mesures sanitaires, des campagnes de vaccination et des plans de protection sociale nationaux dans des conditions d'égalité et sans aucune exclusion.

70. Toutes les installations d'accueil seront progressivement remplacées par des centres d'accueil et d'identification modernes et polyvalents ; un nouveau centre a ouvert en septembre 2021 sur l'île de Samos et quatre centres ouvriront d'ici fin 2022 sur d'autres îles. Les autorités sont déterminées à protéger les frontières de l'Union européenne, mais elles agissent toujours dans le respect de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et des autres conventions maritimes pertinentes. La Grèce condamne les tentatives inacceptables d'instrumentalisation de la souffrance des êtres humains pour servir des intérêts politiques, notamment quand de telles tentatives visent d'autres États membres de l'Union européenne.

71. Dans la droite ligne de sa coopération fructueuse avec le HCR, le Gouvernement grec a versé un montant initial de 400 000 euros exclusivement destiné à soutenir une initiative de protection à Tripoli, qui répond aux besoins des communautés les plus vulnérables, telles que les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les jeunes.

72. **M. Jespersen** (Danemark) dit que le dernier engagement humanitaire du Danemark montre sa volonté de continuer à aider le peuple afghan. Le Danemark a aussi récemment montré son attachement à la solidarité mondiale en matière de vaccins en annonçant son intention de faire don de plus de 6 millions de doses dans le cadre du Mécanisme COVAX. La nouvelle stratégie danoise en matière de développement met l'accent sur le soutien aux pays et régions fragiles touchés par les conflits, l'instabilité et les changements climatiques. Bien qu'étant un petit pays, le Danemark est le septième plus grand donateur du HCR, la plus grande part du financement qu'il verse étant flexible et sans affectation particulière.

73. Afin de lutter contre le trafic illicite des personnes, la communauté internationale doit offrir aux individus une aide supplémentaire dans leur région d'origine. La principale voie d'accès des réfugiés à la protection en Europe doit être la voie légale, notamment le système de quotas de réinstallation de l'ONU ; le retour effectif des personnes dont il est établi qu'elles n'ont pas besoin de protection internationale doit être garanti. Un nouveau système d'asile équitable et humain, conforme au droit international, est nécessaire.

74. Le Danemark condamne l'instrumentalisation inacceptable des migrants et des réfugiés par l'orchestration de leur déplacement à travers les frontières à des fins politiques.

75. Les réfugiés comme les communautés d'accueil ont besoin d'un soutien accru. L'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation et de santé, leur accès au marché du travail et leur liberté de circulation permettraient aux pays d'accueil de bénéficier d'un financement supplémentaire du développement.

76. Le HCR doit donner la priorité aux mesures visant à prévenir, atténuer et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Le Danemark engage le HCR à accroître son soutien à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes (notamment en vue d'un meilleur accès aux services), ainsi qu'à la santé mentale et au soutien psychosocial.

77. **M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) dit qu'en 2021, la Belgique a augmenté ses contributions flexibles au budget de base du HCR jusqu'à un plafond de 10 millions d'euros par an. Plus de 60 % du financement de l'aide humanitaire provenant de Belgique est consacré au financement des activités de base et au financement flexible.

78. L'intervenant souligne les effets secondaires de la pandémie de COVID-19 sur les femmes et les filles et dit que la crise qui en résulte pourrait les rendre moins autonomes ; un effort soutenu de la part des États, des donateurs, de la société civile et des acteurs humanitaires est dès lors nécessaire. M. Pecsteen de Buytswerve encourage le HCR à écouter les femmes lorsqu'il organise ses opérations, tout en continuant à appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, de la violence et du harcèlement sexuels. Le HCR devrait également utiliser des données ventilées par sexe.

79. La protection doit être au cœur de l'action humanitaire, mais le soutien et le financement restent insuffisants. La Belgique appelle tous les États, les donateurs, la société civile et les acteurs humanitaires à soutenir et à financer davantage les activités de protection et de plaidoyer. L'aide humanitaire, bien qu'indispensable, est manifestement insuffisante ; onze ans après le début du conflit en Syrie, des solutions politiques à long terme s'imposent pour résoudre la crise.

80. **M. Grandi** (Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés) dit que le représentant d'Israël a mis l'accent sur les questions importantes que sont la lutte contre l'inconduite et les abus sexuels et la santé mentale des réfugiés.

81. S'agissant des États membres de l'Union européenne, M. Grandi remercie l'Allemagne, aujourd'hui deuxième plus grand donateur bilatéral du HCR, d'avoir augmenté le nombre de réinstallations, d'avoir participé à de nombreuses opérations du HCR dans le monde entier, de donner l'exemple aux autres pays en matière d'accueil et d'intégration des réfugiés et d'être coorganisatrice du Forum mondial sur les réfugiés. En outre, l'Allemagne joue un rôle moteur dans le débat, au sein de l'Union européenne, sur la migration et l'asile. M. Grandi remercie également la Chancelière Merkel à titre personnel de son soutien au HCR. Le Portugal a lui aussi des politiques de réinstallation très ouvertes et est très actif dans toutes les instances internationales liées aux activités du HCR. M. Grandi est très heureux de pouvoir remettre la gestion de programmes entre les mains des autorités grecques. En effet, le déploiement en 2015 du HCR dans un rôle opérationnel en Grèce était dû à des circonstances extraordinaires ; le travail accompli depuis lors permet de revenir à une coopération plus normale. Bien que la Grèce ait clairement indiqué qu'elle souhaitait respecter les principes internationaux, M. Grandi souligne que la protection de la frontière de l'Union européenne ne doit pas se traduire par des pratiques qui compromettent la protection des réfugiés. Il est reconnaissant de la confirmation des contributions que fera le Danemark, qui est devenu un très gros donateur et un partenaire important dans des initiatives clés, y compris des projets menés conjointement avec des acteurs du développement. Si le HCR n'est pas opposé à la modernisation du système d'asile, comme l'a suggéré le représentant du Danemark, cette modernisation doit être conforme aux principes fondamentaux et au droit européen et international. Enfin, M. Grandi remercie la Belgique d'avoir mis l'accent sur les fonds flexibles sans attribution particulière, chose d'autant plus importante que les donateurs doivent soutenir les activités de protection, qui sont les plus difficiles à financer car, bien qu'elles soient au cœur des activités du HCR, elles ne sont, bien souvent, pas visibles.

*La séance est levée à 18 h 10.*